



Assurance voiture

Une couverture d'assurance complète pour tous les cas

En route sans soucis, grâce à une protection garantie contre les coûts consécutifs à un accident et autres pannes.

L'essentiel en bref

Visana propose l'assurance de responsabilité civile, soit avec une casco partielle soit avec une casco complète. Alors que l'assurance de responsabilité civile couvre les dégâts causés par le véhicule assuré, la casco couvre ceux subis par ce dernier. Vous pouvez bénéficier de rabais attrayants sur la prime en cas de conduite sans sinistres ou si vous parcourez moins de 15 000 kilomètres par an.

L'assurance voiture de Visana est valable en Suisse, au Liechtenstein et dans tous les États figurant sur la carte d'assurance internationale.

Pour davantage de détails sur l'assurance voiture: visana.ch/assurance-voiture

Vos avantages en bref

- Prime fixe garantie au lieu du système de bonus / malus
- Rabais avantageux sur les primes
- Contrats d'une année, avantageux pour la clientèle
- Libre choix du garage
- Couverture complète en cas de bris de glaces (les phares et les feux arrière sont également assurés)
- Dégâts couverts en cas de collision avec des animaux et de dommages causés par des martres
- Négligence grave comprise dans toutes les combinaisons de couvertures
- Assurance des dommages au véhicule parké illimitée en somme et en nombre de cas par an
- Compensation CO₂ possible

Notre offre d'assurance voiture

Sur la route, on n'est jamais à l'abri de toutes sortes d'évènements. C'est pourquoi une assurance de responsabilité civile est obligatoire. Tous les dommages aux personnes et aux choses causés à des tiers sont assurés (y compris les dégâts aux murs de maisons, aux haies et aux véhicules). Au-delà de cela, vous décidez de l'étendue des prestations de votre assurance voiture. Voici un aperçu de nos combinaisons d'assurances avec les prestations incluses.

	Prestations
Responsabilité civile	<ul style="list-style-type: none">• Dégâts personnels et matériels couverts jusqu'à 100 millions de francs par évènement• Contrats d'une année• Prime fixe garantie• Négligence grave comprise
Casco partielle	<ul style="list-style-type: none">• Parties en verre, feux arrière et avant (LED, Xenon) automatiquement assurés• Dégâts couverts en cas de collision avec des animaux et de dommages causés par des martres• Dommages naturels (p. ex. dus à la grêle) couverts• Libre choix du garage• En cas de dégât total, remboursement de la valeur à neuf durant les deux premières années d'utilisation et de la valeur de remplacement à partir de la septième année d'utilisation
Casco totale	<ul style="list-style-type: none">• Objets transportés, y compris les outils de travail, assurés jusqu'à 3000 francs• Remplacement pour mobilité de 1000 francs pour transports publics et taxi en cas de véhicule inutilisable ou de retrait de permis de conduire• Négligence grave comprise
Dommages au véhicule parké	<ul style="list-style-type: none">• Dégâts causés par des tiers à la voiture parkée couverts• Montant illimité de la somme des dommages au véhicule parké• Nombre illimité de cas de dommages au véhicule parké par an

Rabais sur les primes

Au lieu d'un système de bonus / malus, toutes les combinaisons de couvertures mentionnées ont un prix fixe garanti. Vous pouvez bénéficier de rabais attrayants sur les primes grâce à l'option économique «Payez autant que vous roulez». Votre conseiller/ère Visana répondra volontiers à vos questions à ce sujet.

	Option économique «Payez autant que vous roulez»
Hauteur du rabais sur la prime	Au maximum 20 % de rabais sur la prime de l'année suivante
Conditions	Moins de 15000 kilomètres parcourus par an et pas d'avis de sinistre

Compensation CO₂

Pour tous ceux et toutes celles qui souhaitent que leur mobilité soit aussi durable que possible, Visana offre par ailleurs la possibilité de compenser les kilomètres parcourus par le biais de projets de protection du climat. Cela est possible grâce à notre partenaire Carbon Connect:

carbon-connect.ch

Couvertures complémentaires possibles

- Assurance-accidents pour passagers
- Aide en cas de panne / Assistance
- Réduction de la franchise en cas de dégâts de collision